

FICHE SIGNALÉTIQUE



1. Identification

Identificateur de produit	Huwa-San DW TR19.9		
Autres moyens d'identification	Aucune.		
Utilisation recommandée	Oxydant et booster d'oxygène		
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance		
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur			
Fabricant			
Nom de la société	SanEcoTec Ltd.		
Adresse	5636 Manotick Main Street AVIVE House Ottawa, ON K4M 1B3 Canada		
Téléphone	Téléphone	613-491-0525	
	Télécopie :	613-491-0524	
Courriel	info@sanecotec.com		
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC	613-996-6666	
Fournisseur	Voir ci-dessus		

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides comburants	Catégorie 2
Dangers pour la santé	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Dangers environnementaux	Non classé.	

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mention de danger	Provoque des lésions oculaires graves. Peut aggraver un incendie; comburant.
Conseil de prudence	
Prévention	Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles.
Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Autres dangers	Aucun à notre connaissance
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Peroxyde D'hydrogène		7722-84-1	19.9

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Favorise l'inflammation des matières combustibles. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Porter des vêtements protecteurs appropriés. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. N'inhalez pas les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Le contact avec une matière combustible et de la chaleur peut engendrer un incendie.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Dioxyde de carbone.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	La décomposition libère de l'oxygène et peut, par conséquent, intensifier un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements de protection complets y compris un appareil de respiration autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques d'incendie généraux	Peut aggraver un incendie; comburant. Favorise l'inflammation des matières combustibles. Ces substances s'accéléreront en brûlant quand elles sont impliquées dans un incendie.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Aérer la zone contaminée. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage.

Déversement accidentel important : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine) Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter tout contact avec les vêtements ou les matières combustibles. Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles. Éviter le contact oculaire avec cette matière. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas entreposer à proximité d'une substance combustible. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Tenir hors de la portée des enfants. Magasin dans un endroit frais, sec, bien-aéré loin des matériaux incompatibles. Entreposer seulement dans un contenant avec un trou d'aération. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes nues ou autres sources d'inflammation.

Ne jamais remettre le produit déversé dans le contenant original. La surface de sol des entrepôts doit être recouverte de béton lisse non glissant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m3
		1 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
------------	------	--------

Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1 ppm
--------------------------------------	-----	-------

Composants	Type	Valeur
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	MPT	1.4 mg/m ³ 1 ppm
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.	
Directives au sujet de l'exposition	Voir ci-dessus	
Contrôles d'ingénierie appropriés	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.	
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle		
Protection du visage/des yeux	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques et un masque.	
Protection de la peau		
Protection des mains	Caoutchouc nitrile. Gants de PVC. Gants en néoprène. Ne pas porter des gants de coton, laines ou cuir.	
Autre	Porter des vêtements protecteurs appropriés. Conformément aux directives de votre employeur.	
Protection respiratoire	Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2). On ne doit en aucun cas se servir d'un respirateur filtrant (APR), notamment ceux qui contiennent agents de sorption oxydables tels que le charbon actif.	
Dangers thermiques	Sans objet.	
Considérations sur l'hygiène générale	Éviter tout contact avec des vêtements ou d'autres matériaux combustibles. Retirer et laver rapidement les vêtements contaminés. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.	

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	3 - 5
Point de fusion et point de congélation	-15 °C (5 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	104 °C (219.2 °F)
Point d'éclair	Non combustible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non combustible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non combustible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.

Pression de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (Eau)	Complète
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Non combustible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	1.75 mPa.s
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Propriétés comburantes	Peut aggraver un incendie; comburant.
Densité	1.08

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Tenir à l'écart des matières combustibles. Augmente grandement la vitesse de combustion des produits combustibles. Ce produit peut entrer en réaction avec des acides forts. Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Peut cependant se décomposer sous l'effet de la chaleur.
Possibilité de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Chaleur. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Acides. Agents de réduction. Métaux. Caustiques. Matières combustibles.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxygène.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Veuillez noter que les données LD50/LC50 listés ci-dessous se réfèrent au peroxyde d'hydrogène à 100%

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA 700 mg/kg
	rat	3000 - 5480 mg/kg, ECHA 3000 - 5480 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 170 mg/m ³ , 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	1270 mg/kg, ECHA 1193 mg/kg, ECHA 1026 mg/kg, ECHA

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
		693.7 mg/kg
		75 mg/kg, LOLI
	souris	2000 mg/kg, CCOHS
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
Peroxyde d'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)	Volume 36, Supplement 7, Volume 71 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Autres informations	Pas disponible.	

12. Données écologiques

Écotoxicité	Des composants de ce produit ont été identifiés en tant qu'ayant des soucis environnementaux potentiels.		
	Notez que les données ci-dessous énumérées sont 100% peroxyde d'hydrogène.		

Données écotoxicologiques

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Peroxyde D'hydrogène (CAS 7722-84-1)		
Algues	IC50	Algues 2.5 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnie 7.7 mg/L, 48 heures
Persistence et dégradabilité	NFT 73-260 Ce produit est biodégradable par adsorption du stabilisateur pour activer la boue et par décomposition du peroxyde d'hydrogène dans l'eau et l'oxygène.	

Potentiel bioaccumulatif	Pas de données disponibles.
Mobilité dans le sol	Pas de données disponibles.
Mobilité générale	Pas disponible.
Autres effets adverses	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux avant d'éliminer.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Général	Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
----------------	---

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN	UN2984
Appellation réglementaire adéquate	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE contenant au minimum 8 % mais moins de 20 % de peroxyde d'hydrogène (stabilisée selon les besoins)
Classe de danger	5.1
Groupe d'emballage	III

TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
--------------------------------------	---

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT	Contrôlé
-------------------------	----------

Règlements internationaux

État des stocks

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	3
Inflammabilité		0
Danger physique		1
Protection individuelle		X


Date de publication

08-Février-2017

Date de la révision

08-Février-2017

Version n°

01

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Préparé par

Un tiers organisme de réglementation de affaires. Téléphone: 613-491-0525